

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 10 La Penne-sur-Huveaune



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

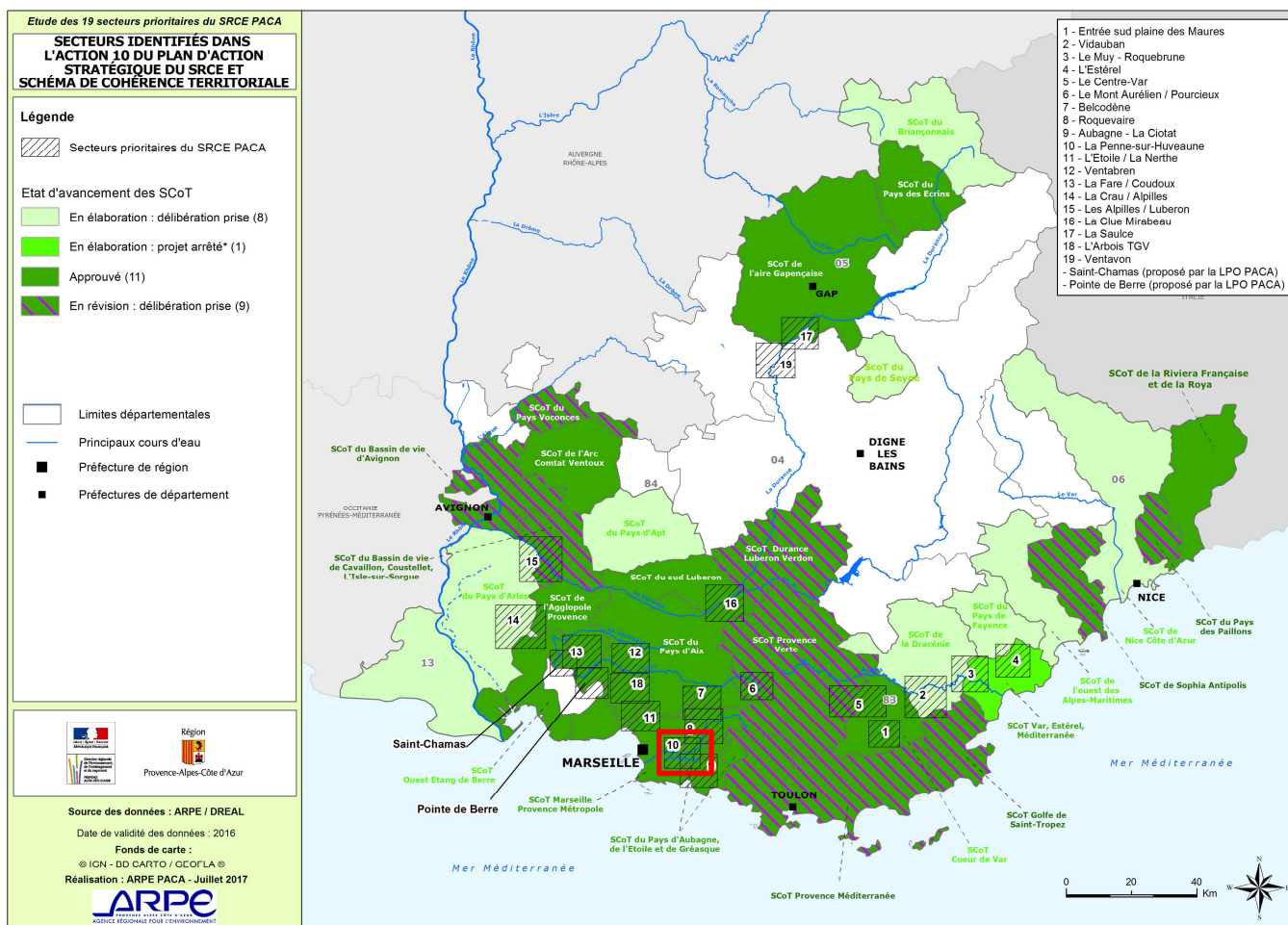
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

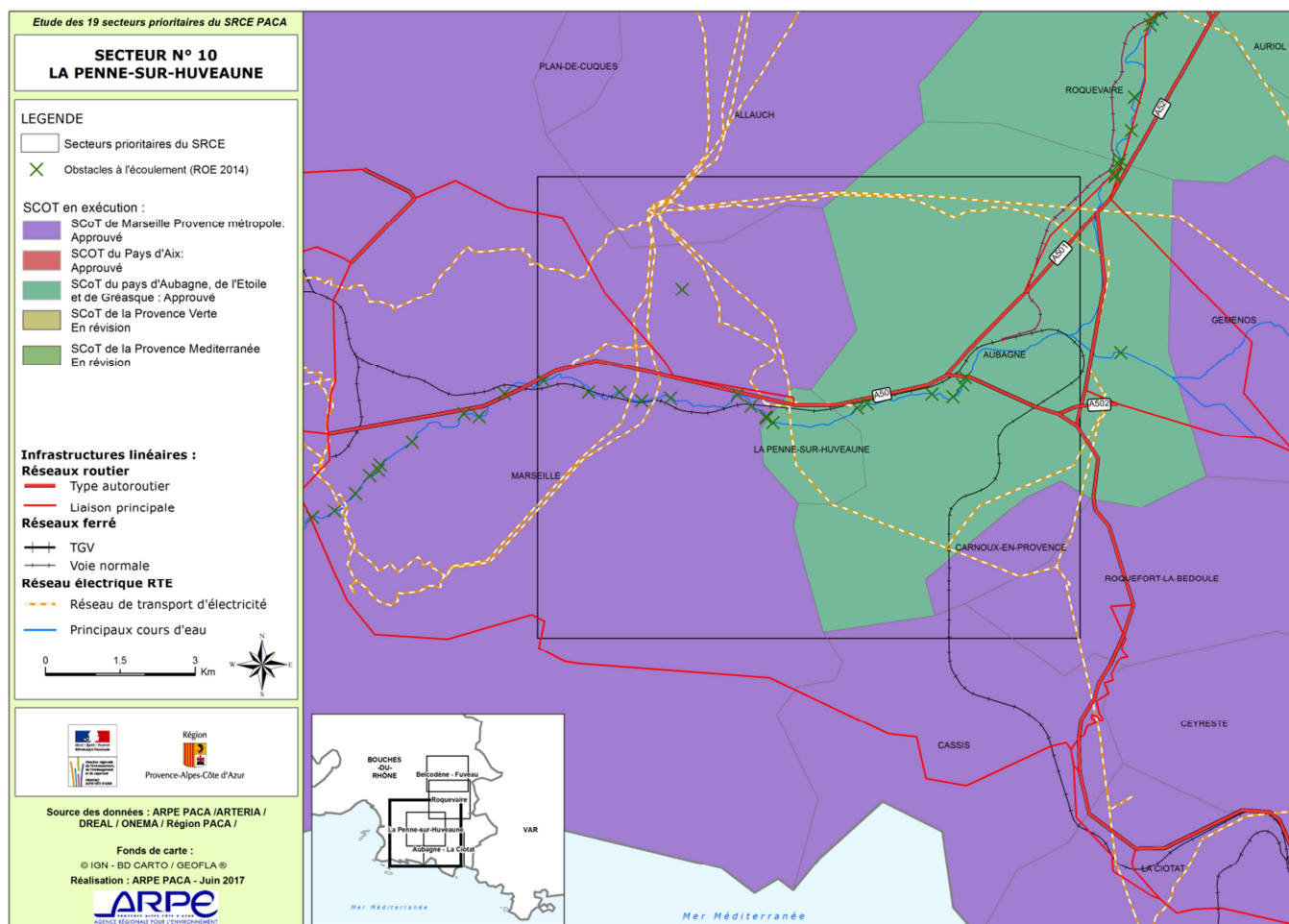
1 • LE SECTEUR DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE



Le secteur n° 10, centré sur la commune de la Penne-sur-Huveaune, couvre également l'est de Marseille ainsi que la commune d'Aubagne. Il est situé à l'interface entre les SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (AE), et le SCoT Marseille-Provence-Méditerranée (MPM).

Il est centré sur la vallée de l'Huveaune, à laquelle l'autoroute A 50 et la route départementale D8N sont parallèles. On compte également deux lignes THT traversant le site du nord au sud, sur sa partie marseillaise. Enfin, la ligne SNCF Marseille-Aubagne-La Ciotat traverse ce site.

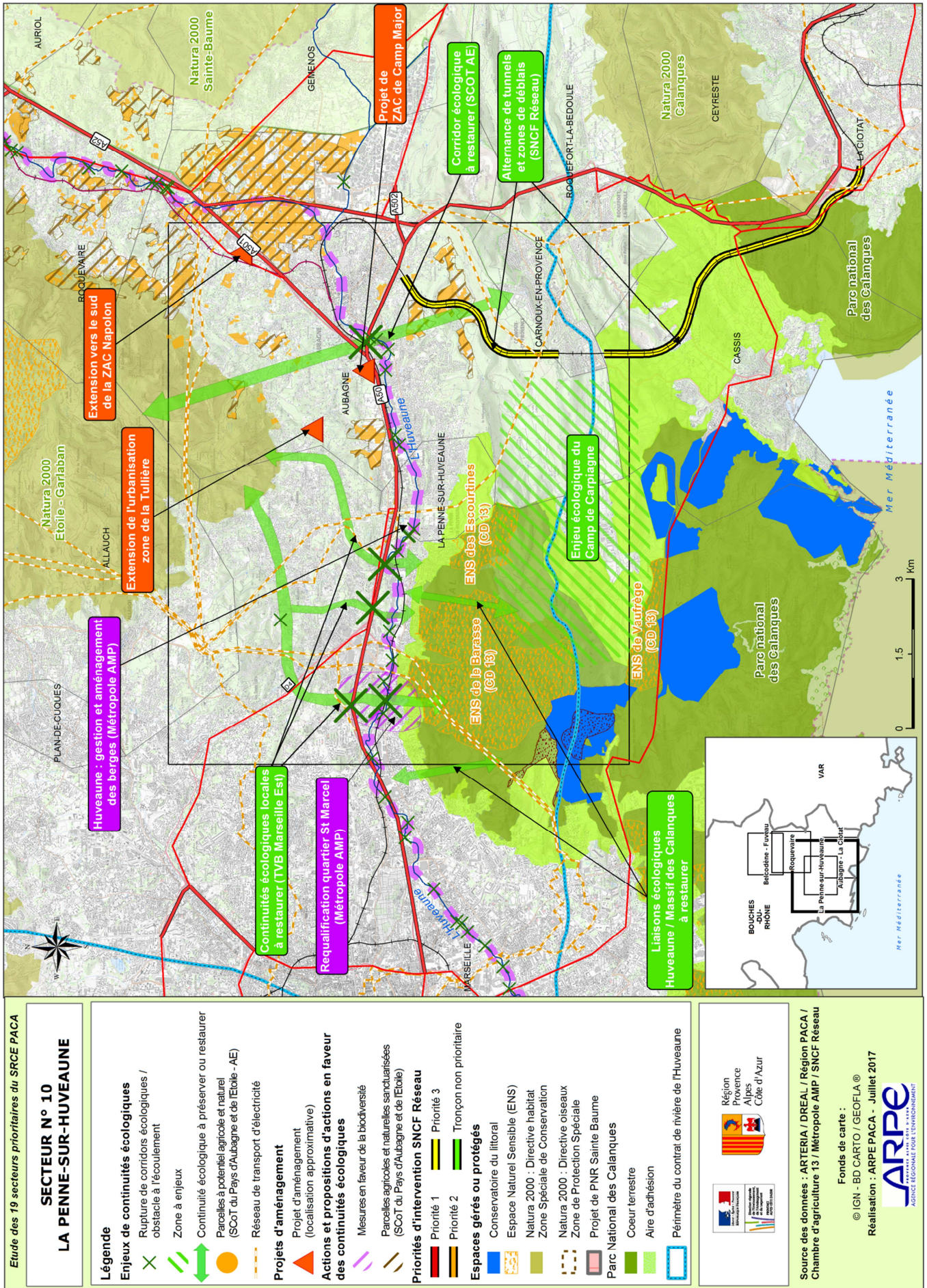
Ce secteur, très urbanisé, est situé aux portes de Marseille. Pour autant il comprend deux massifs naturels majeurs : le Parc national des Calanques et le massif de l'Etoile, entre lesquels il s'agit de préserver et restaurer des continuités écologiques.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCOT	Métropole Aix-Marseille-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Laetitia Berthier-Flandin • Marie-Laure DEVULDER • Claire GAUSSET
Commune	Ville de Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Patrick BAYLE • Antoine BARAY
Gestionnaire d'espaces naturels	Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	<ul style="list-style-type: none"> • Thierry DARMUZEY • Claire DUTRAY • Perinne ARFAUX
	Métropole Aix-Marseille-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Marc VERRECCHIA • Marion DILIELLO
	Parc national des Calanques	<ul style="list-style-type: none"> • Lidwine LE MIRE-PECHEUX • Albert SAYAG
	Département des Bouches-du-Rhône Direction de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Didier WILLART • Philippe SUSINI
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat intercommunal du bassin-versant de l'Huveaune • [SIBVH]	<ul style="list-style-type: none"> • Estelle FLEURY • Roxane ROY
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département des Bouches-du-Rhône Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas PHILIPPE-JANON • Elizabeth DELEUZE-CHIAVASSA
	Vinci Autoroutes • [Escota]	<ul style="list-style-type: none"> • Delphine ORLANDO • Solange ROLDAN • E. MENEROUD
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Julien MAYJONNADE • Sandrine RABASEDA • Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité • [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Hubert FELIX • Vanessa OUDART • Patrick ROBERT
Autres	Ligue pour la protection des oiseaux • [LPO PACA]	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélie JOHANNET • Nicolas FUENTO

3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



Etude des 19 secteurs prioritaires du SRCE PACA

SECTEUR N° 10 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Légende

Enjeux de continuités écologiques

- Rupture de corridors écologiques / obstacle à l'écoulement
- Zone à enjeux
- Continuité écologique à préserver ou restaurer
- Parcelles à potentiel agricole et naturel (SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - AE)
- Réseau de transport d'électricité

Projets d'aménagement

- Projet d'aménagement (localisation approximative)

Actions et propositions d'actions en faveur des continuités écologiques

- Mesures en faveur de la biodiversité
- Parcelles agricoles et naturelles sanctuarisées (SCOT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile)

Priorités d'intervention SNCF Réseau

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Tronçon non prioritaire

Espaces gérés ou protégés

- Conservatoire du littoral
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Natura 2000 : Directive habitat
- Zone Spéciale de Conservation
- Natura 2000 : Directive oiseaux
- Zone de Protection Spéciale
- Projet de PNR Sainte Baume
- Parc National des Calanques
- Coeur terrestre
- Aire d'adhésion
- Périmètre du contrat de rivière de l'Huveaune

Source des données : ARTERIA / DREAL / Région PACA / Chambre d'agriculture 13 / Métropole AMP / SNCF Réseau

Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA ®

Réalisation : ARPE PACA - Juillet 2017

JARPE
AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Espaces naturels protégés :

- Le site est centré sur la vallée de l’Huveaune, venant séparer deux importants massifs : le massif de l’Etoile et du Garlaban au nord, et le massif des Calanques au sud.
- Au nord, le massif de l’Etoile et du Garlaban, classé Natura 2000 (Directive Habitats), sont animé par la Métropole Aix Marseille Provence
- Au sud, le Parc national des Calanques est protégé de manière réglementaire en son cœur et de manière contractuelle sur sa zone d’adhésion. Certains terrains ont été acquis par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des ENS : La Barasse, les Escourtines, Vaufrège. D’autres terrains sont la propriété du Conservatoire du littoral.

Espèces patrimoniales :

- Le secteur fait partie du domaine vital de l’Aigle de Bonelli. Ce domaine vital recouvre les deux massifs et exclut la vallée de l’Huveaune, son urbanisation dense et ses infrastructures linéaires.

Continuités écologiques :

- 1 continuité écologique discontinue et à restaurer est identifiée dans le SCoT du Pays d’Aubagne et de l’Etoile, au niveau d’Aubagne.
- Des liaisons écologiques locales sont identifiées dans le SCoT MPM entre la Penne-sur-Huveaune et Marseille.
- Des liaisons écologiques entre le massif des Calanques et la vallée de l’Huveaune (sans aller jusqu’à traverser la vallée de l’Huveaune) sont à préserver ou restaurer afin d’assurer une complémentarité de milieux entre vallée et massif.
- Le camp de Carpiagne, camp militaire, représente un enjeu écologique dans le prolongement du Parc national des Calanques, mais ne bénéficie pas de mesures de gestion des milieux naturels.
- SNCF Réseau identifie deux secteurs à enjeux de continuités écologiques « faibles » sur son réseau ferré, sur le tronçon situé entre Aubagne et Carnoux-en-Provence, et sur le tronçon Carnoux-en-Provence et La Ciotat.

Milieux aquatiques :

- Un enjeu particulier lié à l’Huveaune et à ses ripisylves est à noter sur ces secteurs. L’Huveaune fait l’objet d’un contrat de rivière prenant en compte le SRCE, signé en 2015 et animé par le Syndicat intercommunal de l’Huveaune (SIBVH). Les enjeux identifiés portent sur :
 - la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
 - la restauration des continuités écologiques,
 - la reconquête de la liberté du cours d’eau (en lien avec la compétence GEMAPI),
 - la reconquête des berges par les cheminements doux,
 - le lien avec le Merlançon (affluent de l’Huveaune)

Le contrat vise également à l’acquisition de connaissances sur le fleuve Huveaune et ses affluents, ainsi qu’à la mise en œuvre d’un plan d’action.

- Le SDAGE identifie le Merlançon comme une Masse d’Eau fortement Modifiée, souffrant de nombreuses pressions et donc à restaurer. Les projets sont à définir dans le cadre du Schéma directeur des milieux aquatiques.

4.2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Projets d’urbanisation pouvant impacter un corridor écologique identifié :

- Projet d’extension vers le sud de la zone d’activité de Napollon
- Projet de ZAC au niveau de Camp Major
- Extension de l’urbanisation au niveau de la zone de la Tuilière

¹ cf. Cartographie de synthèse

Infrastructures linéaires :

- Renouvellement des voies SNCF entre Marseille et Toulon prévu en 2017. Le chantier durera 2 mois et permettra un renouvellement du ballast et une sécurisation de certaines parois rocheuses bordant la voie. Le contexte des voies existantes rend difficiles des aménagements en faveur de la faune.

4.3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Préservation des espaces agricoles et naturels :

- Le SCoT AE identifie, de part et d'autre de l'autoroute A50 des parcelles «agricoles» et «naturelles d'intérêt agricole» à sanctuariser. Cette mesure s'impose aux PLU, dans un rapport de compatibilité (non constructibilité). Sur ce secteur, le corridor écologique situé au niveau de la ville d'Aubagne bénéficie de cette mesure.
- Les parcs photovoltaïques sont proscrits dans le SCoT AE. La consommation d'espaces naturels et agricoles liée à ce type de projets sera donc évitée. Les éoliennes en toiture sont également interdites.

Aménagement du territoire :

- Le quartier Saint-Marcel, à Marseille, est en cours de requalification. Il est situé au niveau de la liaison écologique locale la plus à l'ouest du site. Une étude sur la TVB de ce secteur de l'Est de Marseille a été réalisée.
- Le CD 13 porte également un projet de liaison douce entre Aubagne et la ZAC de Napollon faisant par ailleurs l'objet d'un projet d'extension.

Milieux aquatiques et ripisylves :

- Le SIBVH est maître d'ouvrage sur les travaux de restauration du cours d'eau, incluant les ripisylves, dans le cadre du Contrat de rivière et du Schéma directeur. La problématique sur l'Huveaune est que ce cours d'eau est non domanial, ce sont ainsi les riverains qui doivent entretenir les berges sans en avoir conscience. La sensibilisation revêt donc une importance particulière. Le SIBVH travaille également avec SNCF réseau dans le cadre du projet de ligne Nouvelle PCA, mais également avec ESCOTA sur divers sujets, en lien avec les communes.
- Les berges et ripisylves de l'Huveaune sont gérées par la Métropole AMP ou par le SIBVH selon les tronçons, en lien avec le SI. Une évolution à venir dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Le SIBVH travaille également avec les communes de Roquevaire et la Penne-sur-Huveaune, dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU.

Infrastructures linéaires :

- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
 - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
 - Formation des salariés à la biodiversité.
- Dans les secteurs où des continuités écologiques sont à améliorer, le Département apportera une vigilance particulière lors des requalifications de routes existantes afin de ne pas dégrader les conditions actuelles. En revanche, il ne créera pas d'infrastructure spécifique pour assurer une continuité écologique sur son réseau routier existant. Pour tout nouveau projet de route, si une continuité écologique est existante, le Département aménagera la route en tenant compte de cet enjeu.

RESUME

Le secteur de la Penne-sur-Huveaune, situé aux portes de Marseille, est particulièrement contraint. Pour autant, il est à l'interface entre deux massifs naturels emblématiques : les Calanques au sud et le massif de l'Etoile et du Garlaban au Nord.

Du côté du SCoT du pays d'Aubagne et de l'Etoile, des mesures réglementaires ont été prises pour sanctuariser les terres agricoles et naturelles constituant des corridors écologiques.

Du côté de Marseille, un travail d'analyse fin des continuités écologiques a permis d'identifier les liaisons écologiques locales intervenant dans la fonctionnalité écologiques globale du secteur. Un plan d'action avait été établi sur les quartiers concernés.

L'enjeu est désormais de retenir l'ensemble de ces actions dans les documents de planification qui seront élaborés par la Métropole (SCoT métropolitain, PLU(i)).

Il s'agit également d'intervenir sur l'amélioration de la perméabilité des infrastructures routières DONT LA COMPETENCE DEVRAIT être rattachée à la métropole.

ÉTUDES & REFERENCES

- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301603 « Chaîne de l'Étoile - Massif du Garlaban »
- Document d'objectifs (DOCOB) site Natura 2000 FR9301602 « Calanques et îles Marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet »
- Plan de paysage du Parc national des Calanques
- Étude sur la prise en compte des continuités Ecologiques dans le projet urbain – Secteur Est – Ville de Marseille
- SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (2013)
- SCoT Marseille-Provence-Méditerranée (2012)

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

